

CONSEIL GÉNÉRAL  
DU BAS-RHIN

CHAMBRE DE  
MÉTIERS D'ALSACE  
Section du Bas-Rhin

# Contrat d'objectifs 2014



# Contrat d'objectifs

pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014

## ENTRE :

le Département du Bas-Rhin, dont le siège est à Strasbourg - Place du Quartier Blanc, représenté par Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Président du Conseil Général du Bas-Rhin, ci-après désigné par les termes « le Département »,

d'une part,

## ET :

la Chambre de Métiers d'Alsace, dont le siège est à Schiltigheim, Espace Européen de l'Entreprise, 30 Avenue de l'Europe, représentée par Monsieur Bernard STALTER, Président, ci-après désignée par les termes « la CMA »,

d'autre part,

## VU :

- le code général des collectivités territoriales ;
- la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;
- le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- la délibération du Conseil Général du Bas-Rhin du 9 décembre 2013 ;
- la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général du Bas-Rhin du 7 avril 2014.

## PRÉAMBULE :

La Chambre de Métiers d'Alsace et le Département du Bas-Rhin concluent pour l'année 2014 une convention financière. Dans ce cadre, la convention définit les modalités de l'intervention financière du Département du Bas-Rhin et le présent contrat d'objectifs fixe les orientations stratégiques ainsi que les missions confiées à la Chambre de Métiers d'Alsace.

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## **I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROGRAMME D'ACTIONS 2014**

Le nouveau Plan d'Actions Prioritaires couvrant la période 2013-2016 est une feuille de route qui guide les actions de la Chambre de Métiers d'Alsace. Son élaboration est le fruit d'une très large consultation des forces vives de l'artisanat alsacien. Il répond aux grandes aspirations et attentes des composantes du tissu artisanal. Les axes stratégiques de ce Plan d'Actions Prioritaires mettent notamment en avant :

- la défense des intérêts généraux de l'artisanat ;
- la qualification professionnelle, garante d'entreprises pérennes ;
- l'accompagnement des créateurs-repreneurs d'entreprises ;
- l'accompagnement des chefs d'entreprises pour les aider à relever les défis du développement et de l'adaptation à un environnement en évolution constante ;
- la promotion de l'artisanat par une communication ciblée et incitative.

Forte de ses bureaux et de ses permanences délocalisées sur tout le territoire, la Chambre de Métiers d'Alsace reconduit sa stratégie de proximité qui facilite pour les artisans l'accès à son offre de services ainsi que la collaboration avec ses partenaires pour contribuer au développement économique local.

Sur le plan de la formation et de l'alternance, la Chambre de Métiers d'Alsace (CMA) poursuivra ses actions de promotion des filières de formation aux métiers de l'artisanat, et des atouts de l'apprentissage artisanal. Elle assurera par ailleurs une présence forte dans le processus d'orientation professionnelle.

Dans cet objectif, elle s'engage à accompagner les jeunes (et les adultes en reconversion professionnelle) vers les métiers de l'artisanat tout en favorisant la culture de l'entrepreneuriat.

En complément la CMA renforcera son aide au recrutement pour les entreprises artisanales et agira en faveur de la montée en compétences des artisans et de leurs collaborateurs dans le cadre de l'Université Régionale des Métiers de l'Artisanat (URMA). En 2014, la CMA accentuera ainsi :

- son offre de services aux entreprises artisanales, ainsi qu'à celles et ceux désirant rejoindre le secteur des métiers ;
- sa place dans l'économie régionale, et tout particulièrement sa contribution à l'emploi ;
- sa présence sur l'ensemble des territoires du département, tant urbains que ruraux ;
- son implication en matière de formation et d'insertion des jeunes dans le monde du travail, et des adultes voulant rejoindre les rangs de l'artisanat.

Par ailleurs, signataire du Pacte de Réussite formalisé par le Conseil Général, la Chambre de Métiers d'Alsace agira aux côtés de l'Union des Corporations Artisanales du Bas-Rhin pour favoriser l'accès des bénéficiaires du RSA à l'emploi dans l'artisanat.

Outre notre appui et notre participation aux conférences territoriales concernant le lancement de ce Pacte, les agents de la CMA continueront la détection de projets d'embauche et à leur mise en relation avec l'équipe Emploi du Conseil Général.

### **Rappel des actions notables de l'année 2013**

L'activité de la Chambre de Métiers d'Alsace, en 2013, a été marquée par plusieurs temps forts et actions notables :

- La montée en charge de l'Animateur Economique dédié à la transmission d'entreprise, confirmant ainsi la pertinence de ce poste créé fin 2011.
- La poursuite du dispositif d'accueil des auto-entrepreneurs avec la systématisation des formations d'une journée (9 ateliers pour 87 participants), la mise en place d'entretiens individualisés et le maintien de conférences dédiées aux auto-entrepreneurs installés au cours des 6 derniers mois (parmi lesquels figurent des bénéficiaires du RSA).

- Le succès de la nouvelle formule des opérations "*Portes Ouvertes chez les Artisans*", rebaptisées "*Rendez-Vous chez les Artisans*", et placées sous certains thèmes pour quelques unes d'entre elles (apprentissage, métiers rares, métiers d'art, ...).
- La montée en gamme du Hall de l'Artisanat à la Foire Européenne de Strasbourg.
- La mise en place de formations CAPEA Diagnostic (Cycle d'Amélioration de la Performance des Entreprises Artisanales) à destination des artisans.
- Le développement de formations courtes (1 à 2 jours) pour les chefs d'entreprises artisanales et leurs salariés dans les domaines de la gestion, du marketing et de la gestion des ressources humaines.
- L'organisation et l'animation d'un atelier départemental du Conseil Général sur le thème du FISAC.
- La participation à la réflexion du Conseil Général quant à l'opportunité et la faisabilité d'un espace d'exposition des artisans du BTP à Schirmeck.
- Une communication et une présence plus affirmées de la Chambre de Métiers d'Alsace pour valoriser l'artisanat, les entreprises et les métiers.
- Des visites d'entreprises en zones urbaines et rurales.
- L'implication de la Chambre de Métiers d'Alsace dans les processus d'orientation des jeunes vers les métiers de l'artisanat, grâce notamment à sa présence sur les territoires dans le cadre du Service Public de l'Orientation.
- La poursuite des efforts en matière de développement de l'apprentissage pour inciter les entreprises à former par cette voie.
- Un nombre toujours important de contrats d'apprentissage signés (3076 contrats au 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour le Bas-Rhin) et une baisse du nombre de ruptures, en dépit des annonces gouvernementales sur l'apprentissage pour les moins de 15 ans et la suppression de l'indemnité compensatrice de formation pour les entreprises de plus de 11 salariés.
- La redynamisation de la mission transfrontalière / export, avec 128 entretiens de conseil assurés par l'animateur économique régional aux artisans bas-rhinois désireux d'étendre leur activité en Allemagne, en Suisse ou dans d'autres pays.

L'ensemble de ces actions a permis de réaffirmer le positionnement de la Chambre de Métiers d'Alsace comme le partenaire incontournable de la création, reprise et du développement d'entreprises artisanales, ainsi que de la gestion des compétences dans l'artisanat par le biais de l'apprentissage et de la formation.

### **Les propositions du programme 2014 du contrat d'objectifs**

Quatre axes de travail ont été retenus dans le programme d'actions pluriannuel de la CMA (plan d'actions prioritaires : PAP) pour le contrat d'objectifs avec le Conseil Général du Bas-Rhin.

## 1°) Promouvoir les métiers de l'artisanat et la formation

(axe 3 du PAP de la CMA)

L'objectif de la Chambre de Métiers d'Alsace vise à donner toute sa place à l'artisanat dans le processus d'orientation professionnelle des jeunes, par les actions suivantes :

- informer et promouvoir les métiers de l'artisanat ;
- promouvoir l'entreprise formatrice ;
- accompagner les entreprises dans le recrutement des apprentis et contribuer au placement des jeunes en apprentissage.

L'image de l'artisanat souffre d'un manque de reconnaissance et de connaissance de ses spécificités. Malgré l'ouverture de l'apprentissage à tous les niveaux de formation (du CAP au diplôme d'ingénieur) et la volonté récente de développer l'alternance au sein de l'université, l'artisanat et l'apprentissage attirent encore insuffisamment les jeunes de bon niveau dont les entreprises ont besoin. Les besoins en main-d'œuvre qualifiée et le renouvellement des chefs d'entreprises rendent absolument nécessaire le recrutement de jeunes motivés, en capacité d'accéder à une qualification choisie et non subie.

La Chambre de Métiers d'Alsace, ambassadrice de l'artisanat, met ainsi en avant le secteur des métiers auprès des jeunes, de leurs parents et des partenaires de l'éducation, tout en fournissant les informations nécessaires sur les différentes filières de formation qui s'offrent à eux.

Mais, pour que la formation par l'apprentissage soit possible, il faut bien évidemment disposer d'un vivier suffisant d'entreprises formatrices. Les entreprises artisanales ont adopté ce mode de formation, gagnant-gagnant à la fois pour elles et pour les jeunes.

Cependant, les évolutions notables de ce mode de formation (sur les plans législatif, administratif et financier) ainsi que le développement d'autres types de contrats en alternance ne facilitent pas l'accès au contrat d'apprentissage et nécessitent une information et un accompagnement personnalisé des entreprises concernées.

La Chambre de Métiers d'Alsace doit informer les chefs d'entreprises artisanales des avantages de cette formule, de ses enjeux et des conditions indispensables pour réussir l'intégration et la formation d'un apprenti.

Soucieuse de la qualité de la formation dispensée par la voie de l'apprentissage, la CMA accompagne ainsi les entreprises dans le recrutement des apprentis et contribue par là-même au placement des jeunes en apprentissage.

Pour pouvoir faire le rapprochement entre l'offre de places d'apprentissage et les demandes des jeunes, la CMA oriente son action vers des collégiens ayant un bon niveau scolaire, ainsi que vers les lycéens et étudiants souhaitant apprendre un métier du secteur de l'artisanat (jeunes de moins de 26 ans).

→ Cf. fiches 3.1 – 3.2 – 3.3 en annexe

En formation initiale, les interventions de la CMA ont notamment pour objet :

- de sensibiliser les jeunes à l'importance d'une réflexion sur leur devenir professionnel pour aboutir à un choix conscient et motivé ;
- d'informer sur les perspectives offertes par l'artisanat (opportunités professionnelles et déroulement de carrières) ;
- d'offrir un conseil aux jeunes et aux parents dans la détermination des parcours professionnels ;
- d'accompagner la définition d'un projet de formation menant à la réussite dans les métiers de l'artisanat.

En formation continue, pour l'année 2014, le soutien apporté par le Conseil Général du Bas-Rhin aux stagiaires ayant financé eux-mêmes leur formation diplômante permettra à 18 d'entre eux de poursuivre leur démarche d'acquisition d'un métier artisanal ou de perfectionnement professionnel.

→ Cf. fiche 3.4 en annexe

## 2°) Soutenir la création et la reprise d'entreprises artisanales, et encourager la transmission d'entreprises

(axe 5 du PAP de la CMA)

Le but est d'accueillir, informer et accompagner efficacement les porteurs de projets à la création ou à la reprise d'entreprises, de renforcer leur qualification en gestion avant l'installation et de pérenniser les jeunes entreprises artisanales par un accompagnement adapté.

En parallèle, la cession d'entreprises à titre gracieux ou onéreux est incitée et accompagnée afin de favoriser des reprises d'entreprises et de préserver des savoir-faire et des emplois dans les territoires.

Le dispositif d'accueil et d'accompagnement des créateurs d'entreprises artisanales par la Chambre de Métiers d'Alsace fait l'objet d'une certification AFAQ depuis 2004, renouvelée pour 3 ans en 2013.

L'offre de service proposée comprend plusieurs actions complémentaires :

- l'accueil et le premier conseil (environ 7.500 contacts) ;
- la réalisation de stages de préparation à l'installation (SPI) et de stages d'installation qualité (SIQ) ;
- des ateliers à destination des auto-entrepreneurs ayant un projet dans le secteur artisanal ;
- la sensibilisation des auto-entrepreneurs déjà installés à l'aide de conférences "*L'auto-entreprise, est-ce le statut le mieux adapté à mon activité ?*" ;
- la sensibilisation à la reprise d'entreprises par des conférences "*La reprise d'entreprises : les clés de la réussite*";
- Le salon "*Créer sa boîte*" qui réunit le temps d'une journée l'ensemble des opérateurs de la création/reprise d'entreprises artisanales ;
- l'appui aux porteurs de projets dans le cadre de leurs demandes d'aides GRACEA pour lesquelles la CMA est en charge de l'information et de l'instruction des dossiers pour le compte du Conseil Régional d'Alsace et du Conseil Général du Bas-Rhin ;
- l'accompagnement des porteurs de projets dans le cadre du dispositif NACRE (Nouvel Accompagnement des Créateurs et Repreneurs d'Entreprises) ;
- des prestations individuelles de conseil à destination des cédants ;
- un forum transmission (nouvelle action collective ayant pour cible les cédants) ;
- un soutien approfondi de l'accompagnement des créateurs et repreneurs pour les projets importants, avec un suivi post-installation.

Les actions résultant de cette politique sont menées en collaboration avec les acteurs locaux, notamment l'ADIRA.

Elles expliquent notamment la bonne dynamique entrepreneuriale de l'artisanat alsacien, bas-rhinois en particulier, malgré une conjoncture économique difficile.

En Alsace, le nombre d'immatriculations d'entreprises artisanales en 2013 s'élève à 3 059 (dont 1 830 entreprises "classiques" et 1.229 auto-entreprises).

Dans le Bas-Rhin, le nombre d'immatriculations d'entreprises artisanales en 2013 s'élève à 1 810 (dont 1 109 entreprises "classiques" et 701 auto-entreprises).

→ Cf. fiches 5.1 et 5.2 en annexe

### 3°) Accompagner le développement des entreprises artisanales

(axe 6 du PAP de la CMA)

Les animateurs économiques généralistes ou référents, pour les projets innovants, les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication et l'activité transfrontalière/export, ont pour mission d'apporter aux artisans les réponses à leurs questions qu'il s'agisse de gestion des ressources humaines, de gestion financière, de nouveaux marchés, de développement durable, ou encore de normalisation, entre autres. Ils sont à même de les accompagner ou de les orienter vers les organisations professionnelles et les autres organismes complémentaires. Les démarches innovantes seront encouragées et accompagnées afin de structurer les entreprises, de les faire grandir ou de leur permettre d'accéder à de nouveaux marchés.

Les animateurs économiques sont mobilisés pour, d'une part, détecter les potentiels de développement et d'amélioration de la compétitivité des entreprises artisanales et, d'autre part, les accompagner dans leurs évolutions.

L'année 2014 verra la poursuite et le renforcement de cette politique d'appui :

- systématisation des diagnostics pour chaque artisan rencontré afin de détecter les points forts et les points faibles de l'entreprise dans une logique d'approche globale et de proposer ensuite une offre de services (de la CMA ou de ses partenaires) en cohérence avec les besoins réels de l'entreprise ;
- poursuite des diagnostics approfondis d'entreprise à l'aide de l'outil commun aux chambres de métiers : CAPEA Diagnostic (Cycle d'amélioration des performances de l'entreprise artisanale) ;
- détection des projets d'embauche susceptibles d'être satisfaits par des bénéficiaires du RSA et mise en relation avec l'équipe Emploi du Conseil Général.

En appui des démarches individualisées, la CMA organisera en 2014 diverses actions collectives :

- à la demande des organisations professionnelles et des associations de commerçants-artisans, des actions d'information et de sensibilisation (marketing, gestion, réseau transfrontalier, NTIC, accès aux marchés publics en France et à l'international, ...) seront réalisées ;
- la journée de l'innovation artisanale, destinée notamment aux entreprises artisanales du Bas-Rhin ;
- un cycle de conférences visant à sensibiliser les ressortissants de la CMA sur la question de la retenue de garantie pour les travaux du bâtiment et sur l'enjeu du réseautage ;
- des conférences sur les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication ;
- des référents seront à la disposition des dirigeants pour leur permettre d'accroître leurs connaissances dans le domaine de l'accessibilité des ERP ;
- la participation des artisans à la Foire Européenne de Strasbourg (environ 60 exposants, dont 15 à 25 % de nouveaux) dans le Hall de l'Artisanat et l'animation de la Scène des Métiers (mettant en valeur les corporations, leurs filières de formation) ;
- la participation aux différents salons et expositions de l'artisanat sur l'ensemble du territoire bas-rhinois ;
- la déclinaison du thème des corporations et de celui relatif à la transmission des savoir-faire, choisis comme fils rouges par la CMA pour 2014, dans le cadre de manifestations dédiées.

Les animateurs économiques poursuivront leur rôle de conseillers d'entreprises, en travaillant en étroite collaboration avec les agents de l'ADIRA et des Maisons du Conseil Général.

→ Cf. fiche 6.1 en annexe

## 4°) Soutenir l'artisanat dans les territoires

(axe 8 du PAP de la CMA)

### Le développement économique local (en zones rurales et urbaines)

S'appuyant sur ses bureaux territorialisés, la Chambre de Métiers d'Alsace poursuivra sa mission d'accompagnement de proximité, tant des porteurs de projets que des entreprises existantes, et ce sur l'ensemble du Bas-Rhin, dont les zones rurales en revitalisation.

Par ailleurs, l'accompagnement des projets locaux des communautés de communes, et des associations ou groupements de professionnels se poursuivra en prenant appui notamment sur les opérations concertées de modernisation (OCM) du commerce et de l'artisanat.

Les animateurs économiques de la CMA participeront au montage des dossiers en collaboration avec les artisans et les collectivités territoriales, pour répondre aux problèmes spécifiques à chaque zone géographique, soit dans le cadre d'opérations individuelles de réhabilitation ou de modernisation des locaux commerciaux des artisans, soit dans le cadre d'actions collectives.

Ces opérations concernent un ensemble d'entreprises appartenant à un même secteur géographique et sont conduites par les collectivités territoriales de milieu urbain ou rural.

La CMA continuera d'accompagner le dispositif départemental de soutien au commerce de proximité au travers d'études de marché appropriées, à titre d'exemple lorsqu'un chef d'entreprise souhaite s'installer dans un bâtiment à réhabiliter ou à construire, en veillant à ce qu'il n'y ait pas de distorsion de la concurrence.

Deux opérations "*Rendez-Vous chez les Artisans*" sont programmées en 2014. La première se déroulera sur le territoire de la vallée de la Bruche. La seconde, réalisée au niveau régional sera finalisée au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2014.

En outre, la CMA apportera son soutien financier, technique et logistique à l'association des Artisans de l'Alsace Bossue à l'occasion de la journée Portes Ouvertes que cette dernière organisera sur son territoire. L'assistance de la CMA prendra la forme de la mise à disposition de l'animateur économique du secteur pour aider à l'organisation de l'opération, appui technique substantiel pour la mise en œuvre de la manifestation.

La CMA participera à l'organisation et à l'animation des Conférences Territoriales du Pacte de Réussite mises en place par le Conseil Général du Bas-Rhin.

Le centre de formation des apprentis (CFA) d'Eschau organisera sa journée "Portes Ouvertes" le 23 mars 2014.

L'animation économique de la CMA est structurée par un programme d'actions annuel. Cependant, certaines actions ponctuelles ne peuvent être prévues et viennent en réponse à des demandes fortes apparaissant en cours d'année.

→ Cf fiche 8.1 en annexe

## **II. FICHES ACTIONS** (en annexe)

### **1. Promouvoir les métiers de l'artisanat et la formation**

(= axe 3 du PAP de la CMA)

Fiche action 3.1 : informer les jeunes et promouvoir les métiers

Fiche action 3.2 : promouvoir l'entreprise formatrice

Fiche action 3.3 : contribuer au placement des jeunes en apprentissage

Fiche action 3.4 : soutenir l'engagement dans la formation continue diplômante

### **2. Soutenir la création et la reprise d'entreprises et encourager la transmission**

(= axe 5 du PAP de la CMA)

Fiche action 5.1 : soutenir la création et la reprise d'entreprises

Fiche action 5.2 : encourager la transmission d'entreprises

### **3. Accompagner le développement des entreprises artisanales**

(= axe 6 du PAP de la CMA)

Fiche action 6.1 : accompagner le développement des entreprises artisanales

### **4. Soutenir l'artisanat dans les territoires**

(= axe 8 du PAP de la CMA)

Fiche action 8.1 : le développement économique local

#### **Rappel de la convention financière :**

Les subventions du Conseil Général du Bas-Rhin sont des subventions de fonctionnement général sur l'ensemble de l'activité de l'organisme financé. Ce ne sont donc en aucun cas des subventions affectées directement à une action spécifique. La décomposition de la subvention du Conseil Général décrite dans les pages qui suivent n'est donnée qu'à titre purement indicatif.

**III. BUDGET 2014**

	Réalisé 2012	Budget 2013	Budget 2014
ETP Service Jeunes et Entreprises (JE)	8,3	8,4	8,0
ETP Service Economique (Eco)	18,1	19,2	19,5
Dépenses directes JE	43 932	43 340	46 806
Dépenses directes Éco	489 707	450 853	472 463
Salaires directs JE	368 126	364 475	365 645
Salaires directs Éco	1 011 851	1 047 638	1 006 978
Frais de structure JE	86 005	60 558	86 005
Frais de structure Éco	180 245	174 293	180 245
Recettes JE	-107 179	-108 758	-95 400
Recettes Éco	-649 128	-638 886	-576 910
<b>Total général récapitulatif des charges nettes</b>	<b>1 423 560</b>	<b>1 393 514</b>	<b>1 485 832</b>
Total Service Jeunes et Entreprises	390 884	359 615	403 056
Total Service Économique	1 032 675	1 033 898	1 082 776
<b>Total général</b>	<b>1 423 560</b>	<b>1 393 514</b>	<b>1 485 832</b>
CMA	1 245 284	1 215 238	1 307 556
CG 67 véhicule de l'artisanat (amortissement)	8 276	8 276	8 276
<b>CG 67</b>	<b>170 000</b>	<b>170 000</b>	<b>170 000</b>
<b>Total financement</b>	<b>1 423 560</b>	<b>1 393 514</b>	<b>1 485 832</b>

#### **IV INDICATEURS DE SUIVI ANNUEL D'EXÉCUTION**

Afin d'assurer le suivi annuel de l'exécution de la présente convention, il est convenu que les indicateurs suivants seront utilisés :

- les indicateurs relatifs à la situation de l'artisanat dans le Bas-Rhin dont dispose la CMA (évolution du nombre des entreprises, du nombre des apprentis, des stagiaires de la formation continue, ...) donnés par activité et par territoire ;
- les indicateurs d'activité relatifs aux fiches actions mentionnées dans la présente convention (nombre d'actions, nombre de personnes ou d'entreprises concernées, évaluation des résultats selon l'action, ...);
- les éléments financiers relatifs à ces actions.

#### **V MODALITÉS DE VERSEMENT**

Au jour de la signature du présent contrat d'objectifs, un crédit de 170.000 € (cent soixante dix mille euros) est inscrit au budget primitif de 2013 du Département au titre de sa contribution au budget de la Chambre de Métiers d'Alsace.

Dans le cadre du présent contrat d'objectifs, la subvention sera créditée au compte de la Chambre de Métiers d'Alsace selon les procédures comptables en vigueur, et selon les modalités suivantes :

- versement d'un premier acompte de 85.000 € (quatre-vingt-cinq mille euros) dès signature du présent contrat d'objectifs ;
- versement du solde de la subvention de fonctionnement en Septembre 2014.



Fait à Strasbourg, le : ..... 2014

*Le Président de la  
Chambre de Métiers d'Alsace*

*Le Président de la Section du  
Bas-Rhin de la  
Chambre de Métiers d'Alsace*

*Le Président du  
Conseil Général du Bas-Rhin*

**Bernard STALTER**

**Jean-Louis FREYD**

**Guy-Dominique KENNEL**

# FICHES ANNEXES

Organisme : **CHAMBRE DE MÉTIERS D'ALSACE Section du Bas-Rhin****Réf. 3.1**Exercice : **2014****Fiche Action**

Page : 1/2

Objectif stratégique concerné : **AXE 3 promouvoir les métiers de l'artisanat et la formation**

Date : Janvier 2014

**Action 3.1 : INFORMER LES JEUNES ET PROMOUVOIR LES MÉTIERS****Description et objectifs de l'action****Date / Durée de l'action** : programme 2013-2016  
Année 2014**Lieu(x) de réalisation et rayonnement géographique** :  
Département du Bas-Rhin**Public concerné** : JEUNES DE MOINS DE 26 ANS, DONT LES COLLÉGIENS**Personne à contacter pour cette action** : Mme Monique HAAS**Bilan de l'exercice écoulé : 2013**

86 actions de promotion menées : 2.126 jeunes, 521 parents et 210 enseignants rencontrés, dont actions spécifiques en direction des collégiens :

- ▶ conférences et forums : 16 actions menées :
  - ⊖ 1.070 collégiens rencontrés
  - ⊖ 151 parents
  - ⊖ 78 enseignants
- ▶ stages découverte : 1.053 stages de 5 jours "semaine de découverte d'un métier"

**Programme prévu sur l'exercice :**

L'information des jeunes concernant les métiers, notamment de l'artisanat, est un chantier permanent : cette action est à renouveler chaque année, pour chaque classe d'âge. Force est de constater que les relais efficaces pour cette information ne sont pas suffisants. Même si l'image de l'artisanat est en train de changer, il n'en reste pas moins qu'il est fondamental d'éclairer les jeunes, leurs parents, ainsi que les adultes qui les entourent dans la communauté scolaire en particulier.

Eclairer les jeunes sur les perspectives professionnelles dans les métiers de l'artisanat, sur les exigences des métiers, et sur la voie noble et efficace de la formation par alternance sous statut d'apprenti (contrat de travail).

La Chambre de Métiers d'Alsace agit dans ce sens depuis longtemps et poursuit son action. Celle-ci se mène en partenariat avec les établissements scolaires et notamment les collèges. Elle prend des formes plus diverses selon les établissements scolaires ou les partenaires locaux (actions avec les associations de parents d'élèves, avec les associations professionnelles ou les corporations, ...).

La Chambre de Métiers d'Alsace s'implique également dans le Service Public de l'Orientation pour travailler en cohérence avec les différents partenaires de l'orientation.

Dans le Bas-Rhin, le territoire de Saverne est le premier labellisé. Cette labellisation est une véritable démarche partenariale pour avoir un service efficace permettant une meilleure connaissance de l'ensemble des acteurs de l'orientation et de l'information. Les territoires en cours de labellisation sont Strasbourg et Molsheim.

Les actions en 2014 concernent notamment :

- l'information dans les établissements scolaires, et particulièrement les collèges. Cette action se fait en lien direct avec la communauté éducative, à leur demande, au regard d'un cahier des charges destiné à confirmer l'implication de l'établissement, et destiné à vérifier que cette information s'adresse à tous les élèves de 3<sup>ème</sup> et pas seulement aux collégiens en situation scolaire difficile. Une priorité de diffusion de l'information est donnée aux collèges situés en milieu rural ;
- la possibilité pour les jeunes d'aller en entreprise lors de stages "semaine découverte d'un métier" qui font suite à l'information et aident à confirmer un choix professionnel : ils permettent de découvrir l'entreprise et le métier.

Organisme : <b>CHAMBRE DE MÉTIERS D'ALSACE Section du Bas-Rhin</b>	<b>Réf. 3.1</b>
Exercice : <b>2014</b>	<b>Fiche Action</b>
Objectif stratégique concerné : <b>AXE 3 promouvoir les métiers de l'artisanat et la formation</b>	Page : 2/2 Date : Janv. 2014

### Action 3.1 : **INFORMER LES JEUNES ET PROMOUVOIR LES MÉTIERS**

<b>Description et objectifs de l'action</b>	
<b>Date / Durée de l'action</b> : programme 2013-2016 Année 2014	<b>Lieu(x) de réalisation et rayonnement géographique</b> : Département du Bas-Rhin
<b>Public concerné</b> : JEUNES DE MOINS DE 26 ANS, DONT LES COLLÉGIENS	
<b>Personne à contacter pour cette action</b> : Mme Monique HAAS	

- la participation aux forums des métiers, journées d'information, réunions thématiques, etc organisés dans les territoires du département ;
- la formation des acteurs au travers d'actions menées avec des partenaires en direction des relais de l'information des jeunes (conseillers d'orientation, enseignants, action Avenir Mode d'Emploi, ...) ;
- l'implication des collèges lors des opérations « Rendez-Vous chez les Artisans ». Rencontre avec les collégiens de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> du secteur pour leur présenter cette opération RVA en insistant sur l'intérêt pour eux d'avoir l'occasion de rencontrer des chefs d'entreprises. Organisation d'un jeu-concours spécial collégiens avec des lots attrayants pour les jeunes. La prochaine opération "Rendez-Vous chez les Artisans" est prévue le 15 juin 2014 à Schirmeck. La CMA apportera par ailleurs son soutien logistique et technique à une opération "Portes Ouvertes" organisée en octobre 2014 sur le territoire de l'Alsace Bossue.

Organisme : <b>CHAMBRE DE MÉTIERS D'ALSACE Section du Bas-Rhin</b>	<b>Réf. 3.2</b>
Exercice : <b>2014</b>	Page : 1/1
Objectif stratégique concerné : <b>AXE 3 promouvoir les métiers de l'artisanat et la formation</b>	Date : Janvier 2014

### Action 3.2 : **PROMOUVOIR L'ENTREPRISE FORMATRICE**

<b>Description et objectifs de l'action</b>	
<b>Date / Durée de l'action</b> : programme 2013-2016 Année 2014	<b>Lieu(x) de réalisation et rayonnement géographique</b> : Département du Bas-Rhin
<b>Public concerné</b> : LES ARTISANS EN CAPACITÉ DE FORMER	
<b>Personne à contacter pour cette action</b> : Mme Monique HAAS	

#### Bilan de l'exercice écoulé : 2013

- 465 entreprises ont été démarchées
- 177 entreprises rencontrées pour leur présenter le contrat d'apprentissage et l'intérêt pour elles de choisir ce mode de formation pour leurs futurs collaborateurs
- 218 entreprises ont fait la démarche de demande d'habilitation à former et ont déposé 220 offres de place d'apprentissage
- 72 % de ces offres ont été pourvues, soit 159 contrats d'apprentissage supplémentaires signés.

#### Programme prévu sur l'exercice :

Les organisations professionnelles, en Alsace tout particulièrement, veillent à la permanence et à la qualité de la formation dans leur métier. Le droit de former des apprentis est d'ailleurs encore rattaché au Brevet de Maîtrise (BM), ou niveau équivalent dans le métier.

Un régime dérogatoire a été mis en place par la Chambre de Métiers d'Alsace avec les organisations professionnelles afin d'élargir le nombre des entreprises susceptibles de former des apprentis (2.771 dans le Bas-Rhin), avec un respect des règles de base, une nécessité de formation spécifique pour le formateur. La Chambre de Métiers d'Alsace disposant de la prérogative de l'inspection de l'apprentissage, 3 inspecteurs de l'apprentissage assurent la mission de contrôle des habilitations à former.

La promotion de l'apprentissage amène un accroissement du nombre de jeunes intéressés. Ce phénomène positif doit toutefois s'accompagner d'une meilleure adéquation entre : les jeunes/choix du métier/connaissance de l'entreprise (cf. fiche action 3.3).

En parallèle, la Chambre de Métiers d'Alsace a diagnostiqué le risque d'une mobilisation insuffisante des artisans. Confrontés aux contraintes économiques (marchés, production, coûts de revient, ...) le risque actuel est de voir certaines entreprises délaisser l'investissement à moyen terme dans la formation en apprentissage.

Encore trop de jeunes choisissent l'artisanat par défaut, comme dernier choix pour leur orientation professionnelle. Les chefs d'entreprises peuvent être découragés par les difficultés liées à l'accueil de ces jeunes dans leurs entreprises. Depuis quelques années l'ensemble des actions menées par la Chambre de Métiers d'Alsace en faveur des jeunes (promotion, orientation, recrutement) participe à l'amélioration de l'image de l'artisanat, et favorise l'orientation de jeunes motivés avec un fort potentiel vers les métiers de l'artisanat.

De même, il importe de bien informer les artisans sur les dispositifs et les mesures mis en place pour faciliter l'apprentissage (crédit d'impôt, primes, ...), et préparer ainsi la relève dans les entreprises.

Face à ces constats, la Chambre de Métiers d'Alsace s'engage dans une action de mobilisation des artisans afin de développer le nombre de places d'apprentissage dans les entreprises artisanales. A cet effet, une démarche active de prospection des entreprises ciblée sur les détenteurs des brevets de maîtrise (ou correspondant aux critères dérogatoires) est engagée. La mission est d'éclairer les artisans sur les enjeux de la formation, les dispositifs en faveur de l'apprentissage et les efforts réalisés par les partenaires (organisations professionnelles, CFA, ...) afin de favoriser l'apprentissage.

Organisme : <b>CHAMBRE DE MÉTIERS D'ALSACE Section du Bas-Rhin</b>	<b>Réf. 3.3</b>
Exercice : <b>2014</b>	<b>Fiche Action</b>
Objectif stratégique concerné : <b>AXE 3 promouvoir les métiers de l'artisanat et la formation</b>	Page : 1/1 Date : Janvier 2014

### Action 3.3 : CONTRIBUER AU PLACEMENT DES JEUNES EN APPRENTISSAGE

<b>Description et objectifs de l'action</b>	
<b>Date / Durée de l'action</b> : programme 2013-2016 Année 2014	<b>Lieu(x) de réalisation et rayonnement géographique</b> : Département du Bas-Rhin
<b>Public concerné</b> : JEUNES DE MOINS DE 26 ANS, DONT LES COLLÉGIENS	
<b>Personne à contacter pour cette action</b> : Mme Monique HAAS	

<b>Bilan de l'exercice écoulé : 2013</b>
<p><b>Placement des jeunes dans des entreprises en difficulté de recrutement</b></p> <p>L'accompagnement des entreprises dans leur démarche de recrutement se fait pour les entreprises rencontrées dans le cadre du développement de l'apprentissage (cf. fiche 3.2) et également pour des entreprises déjà formatrices.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☛ 98 entreprises ont demandé un accompagnement de la CMA au recrutement de leur apprenti et ont déposé 106 offres de place d'apprentissage.</li> <li>☛ 228 jeunes ont été rencontrés</li> <li>☛ 63 de ces offres de place d'apprentissage ont été pourvues, soit 59% des offres.</li> </ul> <p><b>Mobilisation d'outils dans le cadre de la mission :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ ateliers d'orientation de 3 jours pendant les vacances scolaires : 5 ateliers organisés, 60 participants.</li> <li>➢ semaine de découverte d'un métier : 1.053 conventions enregistrées dont 513 collégiens bénéficiaires.</li> </ul>

<p><b>Programme prévu sur l'exercice :</b></p> <p>Ces derniers mois, le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans a atteint un niveau inquiétant. Consciente de la difficulté qu'ont les jeunes à élaborer un projet professionnel qui optimise leurs chances d'insertion professionnelle, la Chambre de Métiers d'Alsace a décidé de poursuivre son effort en matière d'orientation et de renforcer son action sur le placement des jeunes en apprentissage.</p> <p>Les besoins de main-d'œuvre qualifiée et le renouvellement des chefs d'entreprises rendent absolument nécessaire l'arrivée de jeunes motivés, en capacité d'accéder à une qualification (qui, pour la plupart des métiers, devient de plus en plus exigeante) et, pour certains d'entre eux, d'atteindre un niveau leur permettant d'assurer la survie des entreprises et le dynamisme économique de l'artisanat.</p> <p>Les actions de promotion des métiers permettent à la CMA de mettre à la disposition des jeunes ses connaissances et son expertise en matière de métiers artisanaux. Son objectif est d'amener les jeunes en général, et ceux qui ont un bon niveau scolaire en particulier, à considérer les métiers de l'artisanat comme une voie noble et attrayante de réussite professionnelle et de leur transmettre une information précise concernant les besoins du monde actuel. Pour accompagner les jeunes dans leur démarche d'orientation, la Chambre de Métiers d'Alsace propose des ateliers d'orientation à un public de bacheliers ou de jeunes universitaires en reconversion en partenariat avec l'Université de Strasbourg.</p> <p>Parallèlement, elle accompagne les entreprises souhaitant embaucher un apprenti dans leur processus de recrutement. Elle est donc amenée à proposer des profils de jeunes aux entreprises.</p> <p>Dans le cadre de sa démarche territoriale, en s'appuyant sur ses permanences locales et sur toutes les actions de promotion et d'orientation qui lui permette de rencontrer des jeunes, la CMA pourra promouvoir les offres de places d'apprentissage récoltées. L'objectif est que toutes les offres d'apprentissage déposées par les entreprises aboutissent à la signature d'un contrat d'apprentissage.</p>
--

Organisme : **CHAMBRE DE MÉTIERS D'ALSACE Section du Bas-Rhin****Réf. 3.4**Exercice : **2014****Fiche Action**

Page : 1/1

Objectif stratégique concerné : **AXE 3 promouvoir les métiers, informer et orienter les jeunes** Date : Janvier 2014**Action 3.4: SOUTENIR L'ENGAGEMENT DANS LA FORMATION DIPLOMANTE****Description et objectifs de l'action****Date / Durée de l'action** : programme 2013-2016  
Année 2014**Lieu(x) de réalisation et rayonnement géographique** :  
Département du Bas-Rhin**Public concerné** : LES ARTISANS ET LEURS COLLABORATEURS**Personne à contacter pour cette action** : Mme Véronique LITTEL**Bilan de l'exercice écoulé : 2013**

18 stagiaires ont bénéficié de ce dispositif pour un montant moyen de 701 €, soit une dépense globale de 12.619 €.

**Programme prévu sur l'exercice :**

Aide aux stagiaires finançant eux-mêmes leur formation continue diplômante :

- Brevet de Maîtrise (BM) - Brevet Technique des Métiers (BTM) - Brevet Professionnel (BP).

Le Conseil Général du Bas-Rhin accorde chaque année à certains stagiaires domiciliés dans le département du Bas-Rhin et ayant suivi les cours de préparation à la maîtrise du Brevet Technique des Métiers, du Brevet Professionnel et du Brevet de Maîtrise :

- ▶ une prime de transport versée en fin de cursus si le stagiaire est domicilié à plus de 40 km du lieu principal des cours, d'un montant de 300 € pour le cycle de formation de niveau IV, et de 400 € pour le cycle de formation de niveau III (BM)
- ▶ une prime de participation aux frais de formation pour le cycle de formation plafonnée à 500 € (50 % de la somme restant à la charge du stagiaire).

L'aide du Conseil Général est attribuée sous réserve de l'assiduité du stagiaire (selon les critères usuels de la formation continue - règles des OPCA). Le montant de la charge nette minimale restant à la charge du stagiaire est de 100 €.

Le montant estimatif de la dépense pour le budget 2014 est de 11 000 €.

Cette action fait l'objet d'un soutien à travers le Fonds d'Aide en faveur de l'Artisanat mis en place par le Conseil Général du Bas-Rhin. Ce soutien permet à des stagiaires, par le biais de la formation qualifiante et diplômante, de concrétiser différents projets professionnels tels que la création, la reprise, le développement d'entreprise, ce qui participe en partie au développement local.

En fonction des métiers, la création ou la reprise d'entreprises est tributaire de l'obtention d'un diplôme.

La CMA propose aux porteurs d'un projet économique, mais qui ne souhaitent pas forcément intégrer un cursus de formation, de bénéficier du dispositif de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Dans l'optique de développer cette reconnaissance de l'expérience, le service formation projette d'organiser des rencontres individuelles et collectives.

Sur les 5 dernières années, on dénombre 575 créateurs d'entreprise disposant d'un ou plusieurs titres de la filière artisanale.

Organisme : **CHAMBRE DE MÉTIERS D'ALSACE Section du Bas-Rhin****Réf. 5.1**Exercice : **2014****Fiche Action**

Page : 1/4

Objectif stratégique concerné :

**AXE 5 Soutenir la création et la reprise d'entreprises et encourager la transmission**

Date : Janvier 2014

**Action 5.1 : SOUTENIR LA CREATION ET LA REPRISE D'ENTREPRISES****Description et objectifs de l'action****Date / Durée de l'action** : programme 2013-2016  
Année 2014**Lieu(x) de réalisation et rayonnement géographique** :  
Département du Bas-Rhin**Public concerné** : LES CRÉATEURS ET REPRENEURS D'ENTREPRISES ARTISANALES**Personne à contacter pour cette action** : M. Fabrice OUMEDJKANE**Bilan de l'exercice écoulé : 2013**ACCUEIL DES CRÉATEURS OU REPRENEURS D'ENTREPRISES ARTISANALES

Près de 7.500 contacts avec les créateurs/repreneurs d'entreprises (questions relatives aux démarches juridiques, sociales, fiscales, etc) enregistrés par le service d'accueil du Bas-Rhin, dont plus de 40 % relèvent du régime de l'auto-entreprise.

ACTIONS COLLECTIVES DE SENSIBILISATION - INFORMATION - FORMATION

- 69 réunions d'information sur la création-reprise d'entreprises (dont 34 sur les sites délocalisés de Haguenau, Saverne, Mutzig et Sélestat), suivies par 970 participants
- 27 Stages de Préparation à l'Installation (SPI) pour 485 stagiaires
- 7 Stages d'Installation de Qualité (SIQ) pour 82 stagiaires
- 9 ateliers auto-entrepreneur pour 87 stagiaires
- 2 conférences auto-entrepreneurs pour 40 participants
- 4 conférences reprise d'entreprise pour 147 participants
- 3<sup>ème</sup> édition du salon "Créer sa boîte en Alsace" pour 1.261 visiteurs (1.157 en 2012), 80 exposants en 2013 (67 en 2012)
- 50 conseils export/transfrontalier aux créateurs repreneurs d'entreprise

ACCUEIL EN FACE A FACE

- 152 accueils par les AEM
- 82 entretiens de positionnement en amont du SIQ
- 70 entretiens de validation post SIQ
- 483 entretiens de positionnement post Stage de Préparation à l'Installation (SPI)
- 293 conseils personnalisés et approfondis par les AEM, dont 78 conseils aux repreneurs
- 81 dossiers GRACEA validés en commission d'attribution (65 d'entre eux ont fait l'objet d'un complément d'aide par le CG du Bas-Rhin - 19 reprises et 46 créations). L'aide du CG 67 représente un budget de 356 292 €
- Sur ces 65 dossiers, 72,5 emplois salariés ont été repris ou créés
- Dans le cadre du dispositif NACRE, 44 accompagnements en phase 1 (montage du projet), 40 accompagnements en phase 2 (présentation en comité d'engagement de la CMA) et 13 accompagnements en phase 3 (1<sup>ère</sup> année de suivi post-crédation/3 ans)

**Programme prévu sur l'exercice :**

La Chambre de Métiers d'Alsace a mis sur pied un dispositif d'accueil et d'accompagnement des créateurs d'entreprises permettant d'améliorer la pérennité des entreprises en veillant à la qualification des porteurs de projet et à la maturité de leur projet, notamment par la mise en place d'un entretien d'évaluation des projets pour chaque participant au Stage de Préparation à l'Installation (SPI), stage rendu obligatoire par une loi de 1982. Cet entretien permet d'évaluer la viabilité du projet de création ou de reprise d'entreprise. Il est l'occasion de préconiser des axes d'amélioration ou de proposer divers services d'accompagnement. La CMA veille ainsi au renouvellement continu du tissu des entreprises artisanales.

La démarche d'accompagnement des porteurs de projet de création / reprise d'entreprises de la CMA fait l'objet d'une certification AFAQ AFNOR depuis 2004. La certification a été renouvelée pour 3 ans lors du dernier audit, en octobre 2013.

Le « parcours des créateurs » de la Chambre de Métiers d'Alsace a pour but de préparer le futur artisan à une installation dans des conditions optimales :

- L'accueil et la première information sont assurés par le Centre de Formalités des Entreprises (CFE) à Schiltigheim et par les animateurs économiques sur les bureaux délocalisés.
- Les réunions d'information sont proposées aux porteurs de projets. Ces demi-journées sont animées par les agents du CFE au siège, et par les animateurs économiques des métiers (AEM) sur les territoires. Elles sont un bon moyen d'apporter les principales informations nécessaires, en amont, à la préparation du projet et précisent les services apportés par les différents acteurs intervenant dans la création d'une entreprise artisanale. En 2014, 75 réunions d'information sont prévues dont 36 réunions délocalisées à Mutzig, Saverne, Haguenau et Sélestat. Sont attendus 900 participants environ.
- Le stage de préparation à l'installation de 33 heures (SPI) est une étape obligatoire pour la création d'entreprise, sauf dérogations spéciales prévues par la loi. En 2014, 25 formations sont proposées pour environ 475 créateurs ou repreneurs. L'entretien de validation du projet fait suite au stage SPI et a lieu avec chaque stagiaire (475 entretiens de validation programmés).
- Le Stage d'Installation de Qualité de 105 heures (SIQ) permet un approfondissement de la formation initiale à la gestion. L'expérience démontre que la motivation des stagiaires inscrits et l'accompagnement au projet au cours de ce stage sont des facteurs de réussite de la création de l'entreprise. En 2014, 9 sessions (dont 2 délocalisées) sont prévues pour environ 100 stagiaires.
- 12 ateliers d'une journée à destination des auto-entrepreneurs durant lesquels une réponse à toutes leurs interrogations leur est apportée pour environ 120 stagiaires.
- Conseils approfondis : les AEM recevront environ 300 porteurs de projets en entretien individuel en 2014.

Le suivi des créateurs se fait durant les deux premières années de leur installation à raison d'une visite par semestre à l'occasion de laquelle sont effectués le tableau de bord de l'entreprise, l'analyse du bilan un an après la création, le diagnostic commercial, la vérification du seuil de rentabilité, le calcul du prix de revient, l'examen du fonds de roulement. Ce suivi post création concernera au moins 20 entreprises pour 40 interventions.

En matière de financement des entreprises, la CMA est depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2009 instructeur des aides à la création d'entreprise (GRACEA) pour le compte du Conseil Régional d'Alsace et du Conseil Général du Bas-Rhin. Les porteurs de projet sont informés sur les aides existantes lors des réunions d'information créateurs et les demandes individuelles seront traitées par les agents en charge de l'instruction avec le soutien technique des animateurs économiques des métiers (170 demandes régionales / an), soit 100 dossiers pour le Bas-Rhin.

La CMA est conventionnée depuis 2009 en qualité « d'opérateur d'accompagnement à la création/reprise d'entreprise » dans le cadre du dispositif NACRE (Nouvel Accompagnement des Créateurs et Repreneurs d'Entreprise) par la Direccte et la Caisse Régionale de Dépôts et Consignations. Un nouveau conventionnement régional a été proposé à la CMA : 51 projets de phase 1 (accompagnement en amont de la création), 38 projets de phase 2 (accompagnement pour l'intermédiation bancaire) et 10 projets de phase 3 (suivi de l'entreprise sur 3 ans).

La CMA s'associera par ailleurs aux travaux des PFIL (Plates-formes d'Initiatives Locales). Rappel des objectifs : accueil, information et appui aux créateurs ; mobilisation de fonds pour aider les créateurs sous forme de prêts d'honneur ; recherche de parrains pour soutenir les créateurs. Instruction d'une trentaine de dossiers dans le cadre des PFIL existantes. De plus les animateurs économiques sont présents lors des réunions des comités techniques (64 comités par an), et aux assemblées générales de chaque PFIL (5 réunions par an).

Ils sont également sollicités par les services de la Préfecture dans le cadre de l'article 35 du code local des professions et sont amenés à donner un avis concernant la levée de mesures d'interdiction professionnelle dans le secteur du bâtiment.

Organisation du salon « Créer sa boîte en Alsace » au PMC de Strasbourg, en collaboration avec la CCISBR.

Participation de la CMA aux différents forums et/ou conférences, et autres actions ayant comme thématique la création-reprise d'entreprises comme, par exemple :

- la nuit de l'orientation (stand et conférence) ;
- la conférence annuelle au CFA d'Eschau intitulée "Esprit d'entreprendre" ;
- la journée de la création d'entreprises lors de la Semaine du Développement Economique à Saverne ;
- le salon des créateurs à Haguenau ;
- la création de mini-entreprises au sein d'établissements scolaires en lien avec l'association Entreprendre pour Apprendre Alsace ;
- les comités d'agrément des pépinières d'entreprises (Hautepierre, Saverne, Haguenau, Mutzig).

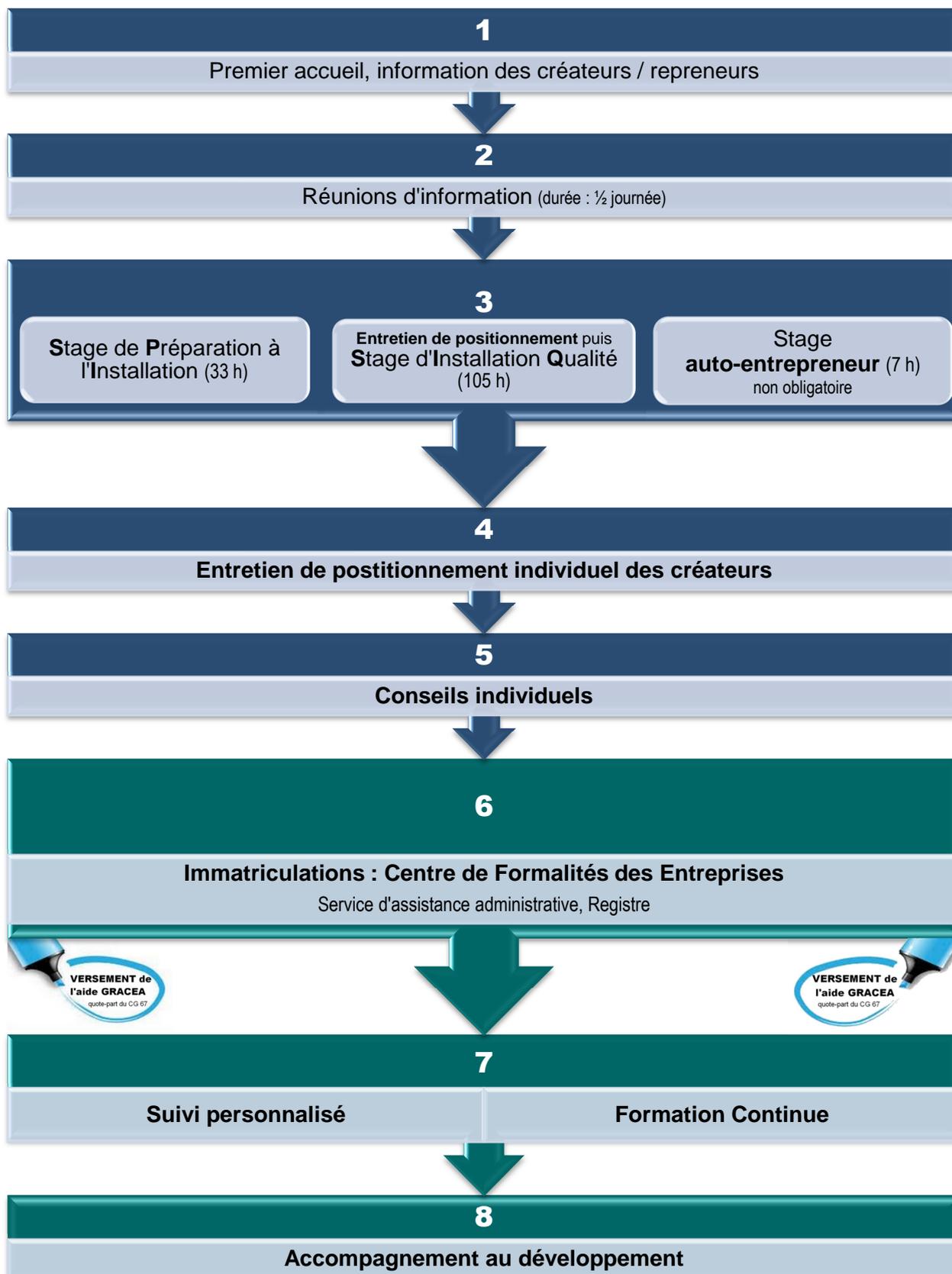
Participation de la CMA aux forums de l'emploi en fonction des demandes spécifiques ainsi qu'à des réunions d'échange avec différents partenaires :

- Pôles Emplois de Strasbourg, Molsheim et de Saverne ;
- Maisons de l'emploi de Strasbourg, Molsheim et de Saverne.

Lors des forums, un stand donnera aux demandeurs d'emploi les premiers conseils sur les démarches à suivre pour créer une entreprise.

Ci-après : schéma du parcours du créateur d'entreprise artisanale.

# Dispositif d'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprises artisanales à la CMA



Organisme : **CHAMBRE DE MÉTIERS D'ALSACE Section du Bas-Rhin****Réf. 5.2**Exercice : **2014****Fiche Action**

Page : 1/2

Objectif stratégique concerné :

**AXE 5 Soutenir la création et la reprise d'entreprise et encourager la transmission**

Date : Janvier 2014

**Action 5.2 : ENCOURAGER LA TRANSMISSION D'ENTREPRISES****Description et objectifs de l'action****Date / Durée de l'action** : programme 2013-2016  
Année 2014**Lieu(x) de réalisation et rayonnement géographique** :  
Département du Bas-Rhin**Public concerné** : LES REPRENEURS ET LES CÉDANTS**Personne à contacter pour cette action** : M. Fabrice OUMEDJKANE**Bilan de l'exercice écoulé : 2013**

## SENSIBILISATION-INFORMATION

2 forums de la transmission (100 participants)

4 réunions à destination des repreneurs (147 participants)

## CONSEILS PERSONNALISÉS

120 conseils personnalisés aux cédants

78 conseils à des repreneurs

102 mises en relation cédant-repreneur

## GESTION DE L'ESPACE TRANSMISSION SUR LE SITE INTERNET DE LA CMA

237 annonces cédants dont 153 sur le département du Bas-Rhin

**Programme prévu sur l'exercice :**

Le poste d'animateur économique dédié à la transmission d'entreprise, créé à la fin 2011, répond à une forte demande des cédants. Tout comme le bilan de l'exercice 2012, celui de 2013 est largement positif et ce poste est maintenu. Pour les années à venir, la transmission d'entreprise représente un enjeu substantiel en termes de maintien du savoir-faire et des emplois dans le Bas-Rhin.

Dans ce cadre, la Chambre de Métiers d'Alsace va maintenir son dispositif et poursuivre l'information et l'accompagnement des artisans en organisant, notamment avec la CCISBR le *forum de la transmission* en partenariat avec les ordres des experts comptables et des avocats, la chambre des notaires et du RSI. Cette action, initiée en 2013, a remporté un vif succès auprès des artisans. Deux forums sont prévus à Saverne et à Strasbourg, visant à permettre aux cédants potentiels de rencontrer en face à face des professionnels de la transmission d'entreprises pour les aider à construire leur plan de cession et les orienter en cas de besoin. De plus, il est prévu une conférence généraliste à destination des cédants, permettant de passer en revue les points importants à traiter lors des entretiens individuels avec les différents partenaires de l'opération.

- ▶ Une intervention auprès des organisations professionnelles qui le souhaitent sera assurée pour sensibiliser les chefs d'entreprises sur le thème de la transmission.
- ▶ La poursuite de la gestion de l'ESPACE TRANSMISSION en ligne sera assurée en permettant à tout artisan de faire paraître son offre de cession sur le site internet de la CMA.
- ▶ Confirmation de la nouvelle prestation intitulée "entretien de cadrage transmission" qui propose aux artisans un pré-diagnostic avec la réalisation d'une fiche cédant, d'une annonce, d'un compte-rendu. En complément, la prestation s'étend à la mise en relation du cédant avec un repreneur potentiel, et à la diffusion de l'annonce aux différents partenaires de la CMA.

- ▶ Pour les cédants souhaitant un diagnostic approfondi, la CMA propose un "pack transmission" qui analyse la faisabilité du projet de cession en livrant une véritable estimation de la valeur de la structure, une étude de la marge, du seuil de rentabilité, du cycle d'exploitation, et répond à différentes questions, notamment juridiques et fiscales.
- ▶ Nouvelle action 2014 : la diffusion d'annonces ciblées. Après l'entretien cadrage transmission, il est constaté que, pour certaines entreprises, la meilleure cible de repreneur ne soit pas une personne physique, mais plutôt une autre entreprise du même secteur d'activité (ou d'un secteur d'activité connexe). En effet, certaines structures peuvent avoir des spécificités ou une taille qui les rend difficilement cessible à un créateur repreneur. Il s'agit alors de soumettre l'offre de reprise à d'autres entreprises susceptibles d'être intéressées par ce rachat dans le cadre d'une procédure de croissance externe.

L'offre de service « diffusion ciblée d'annonce » se présente ainsi :

- rédaction avec le cédant d'une annonce présentant son projet de vente de l'entreprise
  - sélection d'une typologie d'entreprises susceptibles d'être intéressées par une telle offre
  - extraction auprès du registre de la CMA de la liste des entreprises dont les caractéristiques ont été sélectionnées
  - envoi par les services de la CMA de l'annonce de l'entreprise à vendre
  - gestion des retours par la CMA et mise en relation du cédant avec les contacts intéressés
- ▶ L'intervention de l'animateur économique spécialisé sera assurée auprès de 100 chefs d'entreprises ayant un projet de cession. En complément des forums de la transmission, il s'agit de consolider le conseil dans un domaine où la confidentialité est de rigueur.
  - ▶ 4 conférences intitulées *"la reprise d'entreprise : les clefs de la réussite"* sont proposées au public souhaitant reprendre une entreprise.
  - ▶ En complément de l'action précédente, 90 entretiens sont prévus avec les repreneurs souhaitant approfondir l'un ou l'autre point de leur projet.

Un suivi des repreneurs sera assuré par la CMA, à leur demande, afin de les aider à mieux assurer la pérennité de leur entreprise. Outre l'enjeu de la continuité d'une activité, il apparaît que la reprise d'une entreprise s'accompagne généralement d'un projet de développement, ce qui renforce encore l'intérêt de son accompagnement.

Organisme : **CHAMBRE DE MÉTIERS D'ALSACE Section du Bas-Rhin****Réf. 6.1**Exercice : **2014****Fiche Action**

Page : 1/3

Objectif stratégique concerné : **AXE 6 ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES** Date : Janvier 2014**Action 6.1 : ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES****Description et objectifs de l'action****Date / Durée de l'action** : programme 2013-2016  
Année 2014**Lieu(x) de réalisation et rayonnement géographique** :  
Département du Bas-Rhin**Public concerné** : LES ENTREPRISES ARTISANALES**Personne à contacter pour cette action** : M. Fabrice OUMEDJKANE**Bilan de l'exercice écoulé : 2013****ACTIONS COLLECTIVES**

La CMA agit pour accroître la performance des **17.666 entreprises** artisanales du Bas-Rhin.

A travers un accompagnement généraliste et/ou spécialisé (en interne et via des partenaires externes), son soutien aux entreprises existantes est très varié, allant de problématiques de gestion d'entreprise à l'innovation en passant par le transfrontalier/export ou encore les TIC.

A cette fin, les différentes actions ci-dessous ont été mises en place en 2013 :

8 conférences sur différents thèmes : « *Le CICE* », « *L'accessibilité dans les locaux ou comment être prêt pour 2015* », « *Calculer son coût de revient, le devis, la facture* » (240 participants).

2 réunions TIC sur le thème, « *Comment booster votre point de vente avec les outils numériques* » et 3 réunions TIC sur le thème « *Et si vous utilisiez une tablette tactile ?* » (78 participants).

14 ateliers « Transition Numérique » ont été organisés à destination de 134 artisans ou porteurs de projets de création ou de reprise d'entreprises afin de les sensibiliser à l'utilisation des TIC dans la gestion de leur entreprise, ceci dans le cadre du dispositif « Transition Numérique », lancé le 13 décembre 2012 par Fleur PELERIN, Ministre Délégué à l'Economie Numérique. Ce nouveau programme prend le relai du précédent intitulé « Passeport pour l'Economie Numérique ».

La participation de 59 artisans exposants, 7 corporations et 3 associations artisanales sur la Scène des Métiers à la Foire Européenne de Strasbourg. Une journée a été consacrée aux Jeunes (présentation des Olympiades des Métiers et découverte de l'association l'Outil en Main) qui ont exposé sur la Scène des Métiers.

La troisième édition de la journée de l'innovation artisanale a réuni 41 participants (entreprises et experts d'organismes publics ou privés de l'innovation).

Réunion d'information « *Faire cofinancer ses projets par l'Union Européenne* » organisée en partenariat avec le Bureau Alsace dans le cadre de la Semaine de l'Entrepreneur Européen (22 participants).

Préparation d'un stand collectif à la MUBA en Suisse (du 22 février au 3 mars 2013) pour 7 entreprises du secteur de l'habitat / décoration (dont 2 bas-rhinoises), projet régional porté en complémentarité avec la référente régionale EPV (Entreprises du Patrimoine Vivant).

Préparation de l'adhésion de la Chambre de Métiers d'Alsace au réseau Commande Publique Alsace (regroupant Alsace International, l'Ordre des Experts-Comptables, Oséo, la CMA et la CCI), pour faciliter l'accès des petites entreprises à la commande publique.

**CONSEILS PERSONNALISÉS**

- 345 entretiens de conseils en développement assurés par les AEM
- 98 entreprises ayant rencontré une difficulté d'ordre structurel ou conjoncturel
- 102 diagnostics sur la base d'un logiciel d'approche globale de l'entreprise
- 13 entreprises ont bénéficié de l'appui du référent "innovation"
- 128 conseils (pour 102 entreprises) par le chargé de mission transfrontalier/export
- 11 certificats électroniques CERTIMETIERSARTISANAT ont été décernés
- 8 diagnostics CAPEA, diagnostics approfondis de l'entreprise

**Programme prévu sur l'exercice :**

Le développement des entreprises artisanales est un enjeu majeur du dispositif de l'action économique de la CMA. Ce développement permet soit de maintenir les emplois actuels, soit d'embaucher de nouveaux collaborateurs. Il est le cœur même de la richesse d'un territoire.

Les entreprises artisanales doivent s'adapter aux nouvelles technologies de communication, aux nouveaux marchés, aux nouveaux modes de management, à l'évolution de la clientèle, etc. La complexité et la mouvance dans lesquelles ces entreprises évoluent, font qu'il n'est pas aisé de pouvoir suivre ces évolutions.

La présence de la CMA aux côtés des artisans permet de s'appuyer sur des compétences qui offrent la possibilité de suivre ces évolutions.

Les animateurs économiques sont en mesure d'accompagner un artisan dans ses démarches marketing, commerciales et de communication, tout comme dans les domaines du management, de la gestion des RH, de la gestion financière.

Dans cet esprit, il s'agira de lever les principaux freins au développement des petites entreprises : la gestion du quotidien qui empêche les dirigeants de prendre du recul ou d'intégrer les évolutions de leur environnement. La notion d'anticipation, ou de veille au sens large (s'informer, demander) existe peu et grève souvent des potentiels ou des marchés qui leurs sont parfaitement accessibles.

Si la démarche est loin d'être évidente pour la majorité des petites et moyennes entreprises, il n'en demeure pas moins qu'elle est nécessaire notamment sous l'angle de l'accompagnement et de la dynamisation de leur potentiel de développement. Des actions s'appuyant sur des services de proximité sont indispensables.

La présence des animateurs économiques aux cotés des chefs d'entreprises trouve ici tout son sens et témoigne de la volonté de la Chambre de Métiers d'Alsace d'être un partenaire majeur du développement des entreprises artisanales.

Outre des actions collectives de sensibilisation et d'information, la Chambre de Métiers d'Alsace souhaite jouer la carte de la proximité avec les chefs d'entreprises pour les accompagner dans leur souhait de participer à la richesse de l'économie départementale et régionale. Les actions proposées dans ce cadre sont les suivantes :

- ▶ proposition systématique à chaque artisan d'un diagnostic d'approche globale afin de détecter les points forts et les points faibles de l'entreprise.
- ▶ afin d'aider les artisans dans leur volonté de développement, la CMA poursuit la démarche CAPEA Diagnostic.
- ▶ un cycle de 5 conférences ayant pour thème : "La retenue de garantie dans le bâtiment" et "Le réseautage" sera déroulé sur l'ensemble du Bas-Rhin.
- ▶ à la demande des organisations professionnelles ou des associations de commerçants / artisans, des actions d'information et de sensibilisation (marketing, gestion, développement durable, réseau transfrontalier...) seront mises en place afin que le développement de l'entreprise soit considéré comme un axe structurant de toute réflexion en matière économique.
- ▶ la Chambre de Métiers d'Alsace organisera comme les années précédentes la présence des artisans dans le hall de l'artisanat à la Foire Européenne de Strasbourg (environ 60 exposants) et participera à son animation en mettant en valeur les corporations et leurs différentes filières de formation.
- ▶ les animateurs économiques poursuivront leur mission de conseillers d'entreprises en travaillant en étroite collaboration avec les agents de l'ADIRA.

En effet, la mission de conseil recouvre tous les domaines de la gestion d'entreprise et nécessite l'appui de compétences appropriées tant sur le plan de l'immobilier que sur celui des montages juridiques spécifiques propres au crédit-bail ou autres procédures existantes.

Les agents de la Chambre de Métiers interviennent à ce titre en temps qu'expert de l'artisanat et sont à même d'apporter aux chefs d'entreprises les éléments de réflexion nécessaires à des prises de décision, en toute connaissance de cause.

La CMA travaille en réseau avec ses différents partenaires, ce qui est un gage supplémentaire d'efficacité et de sérieux des préconisations pouvant être apportées aux chefs d'entreprises.

#### **Volet financement des entreprises :**

- reconduction des conventions avec la Banque Populaire d'Alsace, la Caisse d'Épargne d'Alsace et le Crédit Mutuel.
- signature d'une nouvelle convention avec le Crédit Agricole au cours de l'année 2014. Ces conventions ont pour objet de développer le mode d'exercice de l'EIRL et faciliter les relations entre les artisans et les banquiers.
- mise en œuvre de la convention CMA / SIAGI dans le cadre du cautionnement des prêts consentis aux porteurs de projets.

#### **Volet TIC :**

- participation active au nouveau programme d'accompagnement dans le domaine de l'économie numérique appelé "*Transition Numérique*" dont les modalités pratiques ont été définies le 13 novembre 2012 par Fleur PELLERIN (10 ateliers sont prévus pour 100 participants).
- développement du *Club Numérique des @artisans*, dont la vocation est de fédérer une communauté d'artisans sensibles aux technologies numériques et à leur utilisation pour développer leurs entreprises. L'objectif de cette action est de faire un point annuel personnalisé avec le chef de projet TIC sur la stratégie numérique de chaque entreprise adhérente pour lui permettre de progresser. Néanmoins, en raison des difficultés économiques actuelles, les entrepreneurs sollicités n'ont pas souhaité y répondre. Une nouvelle campagne de sensibilisation est donc prévue pour 2014.
- la poursuite de la commercialisation d'un certificat électronique garanti par l'autorité de certification CERTIMETIERSARTISANAT sera réalisée par le chef de projet TIC à destination d'environ 15 artisans.
- animation de 6 conférences Pr@TIC sur une ou plusieurs thématiques (au choix des AEM de proximité) en rapport avec l'actualité du domaine (thématiques en cours de réflexion) : l'objectif de ces conférences est de développer le levier de productivité induit par l'usage raisonné des outils numériques, notamment en temps de crise.

#### **Volet innovation :**

L'accompagnement des entreprises en matière d'innovation fait partie des actions prioritaires de la CMA. Il est important de prendre conscience que l'innovation a sa place, non seulement dans la création d'un nouveau produit ou service, mais également dans l'amélioration de l'ensemble des processus et fonctions internes à l'entreprise. L'innovation couvre donc aussi le développement de nouveaux procédés de fabrication, la mise en place d'une nouvelle stratégie marketing et/ou de commercialisation, l'amélioration des pratiques managériales et le développement de partenariats avec d'autres entreprises.

Des entreprises bénéficieront de l'appui du référent "innovation" de la Chambre de Métiers d'Alsace dont la mission est :

- d'épauler les chefs d'entreprises dans l'identification et la validation des opportunités d'innovation ;
- d'accompagner les entreprises dans leur projet innovant en mobilisant si nécessaire un réseau de partenaires experts Alsace Innovation, OSEO, Région Alsace, les Pôles d'Innovation de l'Artisanat...).

Par ailleurs, afin de sensibiliser les entreprises artisanales à l'innovation, une 4<sup>ème</sup> édition de la Journée de l'Innovation artisanale sera organisée en 2014.

#### **Volet activité transfrontalière :**

- conseil aux entreprises artisanales désireuses d'intervenir en Allemagne, en Suisse ou dans d'autres pays.
- animer, pour la partie française, le réseau transfrontalier des chambres de métiers du Rhin Supérieur « TransInfonet » (réunions trimestrielles, site internet, veille règlementaire en lien avec le service juridique, mise à jour des fiches pratiques et guides destinés aux artisans, ...).
- participer aux différents groupes institutionnels liés à l'activité transfrontalière, notamment le groupe d'experts « entraves à la concurrence » de la Conférence du Rhin Supérieur et les réunions de coordination du Bureau Alsace.
- organisation de réunions d'information "*proposer vos services en Allemagne et en Suisse*".
- animation, pour la Chambre de Métiers d'Alsace, du Réseau Commande Publique Alsace (organisation de mini-ateliers pour sensibiliser les entreprises artisanales à la commande publique).

Organisme : **CHAMBRE DE MÉTIERS D'ALSACE Section du Bas-Rhin**  
 Exercice : **2014**  
 Objectif stratégique concerné : **AXE 8 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL**

**Réf. 8.1**

Page : 1/3

Date : Janvier 2014

## Action 8 : Volet DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL

### Description et objectifs de l'action

**Date / Durée de l'action** : programme 2013-2016  
Année 2014

**Lieu(x) de réalisation et rayonnement géographique** :  
Département du Bas-Rhin

**Public concerné** : LES ENTREPRISES ARTISANALES

**Personne à contacter pour cette action** : M. Fabrice OUMEDJKANE

### Préambule

La Chambre de Métiers d'Alsace déploie depuis quelques années des collaborateurs sur l'ensemble du territoire du Bas-Rhin.

Elle a également fait le choix de territorialiser des animateurs économiques des métiers (AEM) ayant en charge les territoires les plus éloignés du siège de la CMA. Ainsi, la CMA dispose de bureaux permanents à Saverne, Mutzig, Sélestat et Haguenau.

Les 8 AEM ont trois missions majeures :

- représenter la CMA sur les territoires auxquels ils sont affectés. Ainsi, leur vocation est de rappeler la place des artisans dans l'économie locale, collaborer activement à des projets de développement local pouvant concerner l'artisanat, et agir avec les responsables du territoire dans le cadre des projets locaux de développement ou d'aménagement ;
- participer à l'animation économique du territoire avec les artisans et les associations ou groupements de professionnels, et contribuer à des actions locales avec les professionnels ;
- conseiller les entreprises du territoire concerné dans l'ensemble des dispositifs d'action de la CMA.

Les territoires d'intervention des AEM sont proches des arrondissements (la zone urbaine de Strasbourg faisant l'objet d'un découpage particulier).

### Bilan de l'exercice écoulé : 2013

Organisation de 2 opérations "*Rendez-Vous chez les Artisans*", l'une sur le territoire du Pays de Sainte Odile, et l'autre à Strasbourg et à Haguenau. Ce sont au total 50 entreprises qui ont participé à ces actions événementielles, lesquelles ont toutes remporté un très grand succès. Près de 6 000 visiteurs se sont rendus dans des entreprises artisanales au cours de ces deux opérations.

Organisation de 8 visites d'entreprises (avec différents élus locaux ou représentants de l'Etat) pour un total de 22 entreprises visitées.

Tenue de permanences mensuelles ou bihebdomadaires à Wissembourg, Sarre-Union, Schirmeck et Erstein (au total 14 permanences par mois).

### SUR LES TERRITOIRES RURAUX

Suivi de 3 FISAC individuels.

Suivi de 6 OCM : Pays de Barr et du Bernstein / Wissembourg / Niederbronn les Bains / Haute Bruche / Pays d'Erstein / Rhinau.

Participation à l'étude préalable de l'OCM du Pays de Sainte Odile et de Marlenheim.

Participation à 8 salons locaux (Sélestat - Gerstheim - Obernai - Seebach - La Broque - Molsheim - Erstein - Obenheim).

Participation à 5 Portes Ouvertes (Benfeld, Sauer Pechelbronn, Savoir Faire, CSIB, Pays de Hanau).

119 conseils individuels donnés par les AEM lors des permanences assurées dans les bureaux territorialisés.

**EN MILIEU URBAIN****Participation à diverses réunions, commissions et groupes de travail :**

Emplois Francs ; Hôtel d'entreprises Klebsau ; Tango et Scan ; commissions accessibilité ; GCO ; SCOTERS ; commissions Marché de Noël ; Parc National Urbain ; PLU communautaire ; PADD ; FEDER (programme de développement économique des ZUS de Strasbourg) ; commissions tramway ; dossiers "entrée Sud de Strasbourg", pépinières d'entreprises de Haute-pierre ; schémas directeurs d'aménagement "zone Nord" et "zone Ouest" de la ville de Strasbourg ; Strasbourg Éco 2020 ; Strasbourg Métropole des Deux Rives.

**Programme prévu sur l'exercice :**

Le secteur de l'artisanat est en général mal identifié dans les actions locales, et les données économiques usuelles (Insee) décrivent mal l'artisanat qui ne se fonde pas dans les données globales industrie-bâtiment-services. La CMA met à disposition des acteurs locaux sa base de données statistiques. La CMA participe également aux réflexions locales menées par les acteurs économiques (associations professionnelles, etc) et par les acteurs publics (communes, communautés de communes, etc).

L'artisanat, vecteur majeur du développement économique local, doit être pris en compte dans les opérations d'aménagement du territoire ou d'urbanisme. A cet effet la CMA participe à la définition des projets à la demande des collectivités.

Certains dispositifs spécifiques ont été mis en place pour mieux prendre en compte le commerce et l'artisanat dans la politique d'aménagement, notamment dans le cadre d'opérations collectives de modernisation (OCM) de l'artisanat, du commerce et des services, avec les objectifs suivants :

- assurer une desserte commerciale de base à l'ensemble de la population (notamment dans les zones connaissant un déclin économique et démographique),
- accompagner la modernisation des entreprises.

Les animateurs économiques de la CMA participent au montage des dossiers en collaboration avec les artisans, ou les collectivités territoriales selon le cas, pour répondre aux problèmes spécifiques de chaque type d'espace géographique, soit dans le cadre d'opérations individuelles de réhabilitation ou de modernisation des locaux commerciaux des artisans, soit dans le cadre d'actions collectives.

Ces opérations concernent un ensemble d'entreprises appartenant à un secteur géographique et sont conduites par les collectivités territoriales :

**En zones rurales****► Opérations de modernisation de l'artisanat au sein des pays, et des EPCI telles que les communautés de communes :**

- de Barr/Bernstein,
- du Pays de Wissembourg,
- de la Porte du Vignoble,
- de la Haute Bruche,
- du canton de Rosheim,
- du Rhin,
- du pays d'Erstein.

► La CMA accompagne le dispositif départemental de soutien au commerce de proximité au travers d'études de marché appropriées, notamment quand un chef d'entreprise souhaite s'installer dans un bâtiment à réhabiliter ou à construire, en veillant à ce qu'il n'y ait pas de distorsion de la concurrence.

**En zones urbaines**

► Opérations visant à fortifier le tissu d'entreprises (Haguenau). Elles impliquent de nombreux contacts, la réalisation d'études d'opportunités préalables, la promotion des opérations auprès des entreprises, l'instruction de dossiers, la participation à de multiples réunions, le montage de demandes de financement, des contacts réguliers avec les partenaires, l'organisation de formations, l'appui à la conception et la mise en place d'animations, en collaboration avec l'ADIRA.

- ▶ La CMA est impliquée dans le périmètre éligible au FEDER de revitalisation des zones urbaines sensibles : l'artisanat peut s'y développer et offrir des opportunités d'emploi et d'insertion. Des entreprises situées dans les secteurs sensibles de l'agglomération disposent aussi de potentiels de développement ou de reprise.
- ▶ La CMA participe également aux actions menées sous l'égide des Maisons de l'Emploi de Strasbourg, Saverne, Molsheim et d'Alsace du Nord.

### **RV chez les Artisans**

Deux opérations "*Rendez-Vous chez les Artisans*" sont programmées en 2014. La première se déroulera sur le territoire de la Vallée de la Bruche. La seconde, réalisée au niveau régional, n'est pas encore définie.

En outre, la CMA apportera son soutien technique, logistique et financier à l'association des artisans commerçants de l'Alsace Bossue à l'occasion de la journée Portes Ouvertes que cette dernière organise sur son territoire. L'assistance de la CMA prendra la forme de la mise à disposition de l'animateur économique du secteur pour aider à l'organisation de l'opération, appui technique substantiel pour la mise en œuvre de la manifestation.

### **Autres points**

La CMA participera à l'organisation et à l'animation de différentes Portes Ouvertes (Benfeld), salons (Barr, Sélestat, Markolsheim, Gunstett, Molsheim, Andlau) et à la Semaine du Développement Economique du Pays de Saverne.

Le centre de formation des apprentis (CFA) d'Eschau organisera sa journée "Portes Ouvertes" au mois de mars 2014.

L'animation économique de la CMA est structurée par un programme d'actions annuel. Cependant, certaines actions ponctuelles ne peuvent être prévues et viennent en réponse à des demandes fortes apparaissant en cours d'année.

# Chiffres clefs au 1<sup>er</sup> janvier 2014

Nota : y figurent les auto-entrepreneurs uniquement immatriculés au Registre des Entreprises – n'y figurent que les entreprises économiquement actives

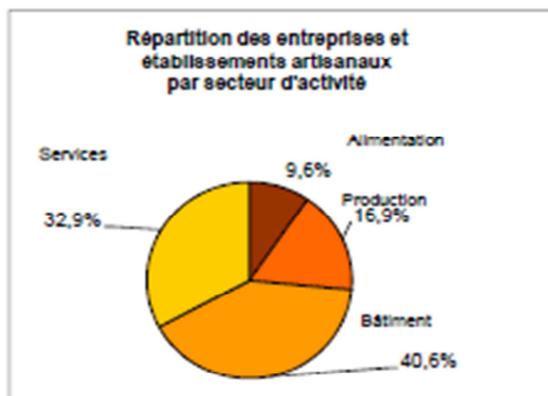


**Département du BAS-RHIN**

**1er janvier 2014**

Source : CMA - Registre des Entreprises / INSEE : Recensement de la population municipale 2010 - Nombre d'emplois et population active 2009  
Le Registre des Entreprises comporte un taux de 5 à 10% d'entreprises non actives économiquement mais qui ne peuvent être radiées pour des raisons juridiques.

DONNEES GENERALES	
Nb d'entreprises/d'établissements artisanaux	19 411
dont nombre d'entreprises	17 666
et dont nb d'établissements secondaires	1 745
Nb d'auto-entrepreneurs	1 649
Nb d'entreprises/étab. hors zone	721
Nb d'entreprises/étab. hors Alsace	387
% des entr./étab. artisanaux de la Région	60,7%
Population active occupée dans l'artisanat	105 764
dont : salariés	87 144
Nombre d'habitants	1 095 905
% des habitants de la région	59,4%
Population active ayant un emploi	485 713
% d'actifs occupés dans l'artisanat	21,8%
Nombre d'emplois proposés dans la zone	465 310
% d'emplois artisanaux dans la zone	22,7%



## NOMBRE D'ENTREPRISES/ETABLISSEMENTS ET D'ACTIFS

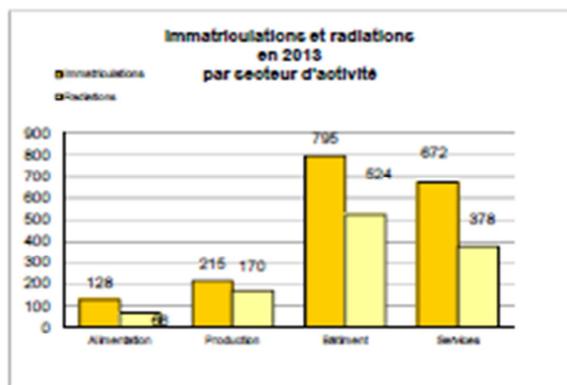
Alimentation		Production		Bâtiment		Services		Total	
Ent + Etab	Actifs	Ent + Etab	Actifs	Ent + Etab	Actifs	Ent + Etab	Actifs	Ent + Etab	Actifs
1 866	23 600	3 281	18 981	7 878	35 440	6 386	27 743	19 411	105 764

## DENSITE ARTISANALE : NOMBRE D'ENTREPRISES/ETABLISSEMENTS POUR 10.000 HABITANTS

Alimentation	Production	Bâtiment	Services	Total
17	29,9	71,9	58,3	177,1

## NOMBRE D'IMMATRICULATIONS ET DE RADIATIONS EN 2013

	Immatriculations		Radiations	Solde
		dont auto-entrepreneurs		
Alimentation	128	25	66	62
Production	215	83	170	45
Bâtiment	795	281	524	271
Services	672	312	378	294
<b>Total</b>	<b>1810</b>	<b>701</b>	<b>1138</b>	<b>672</b>

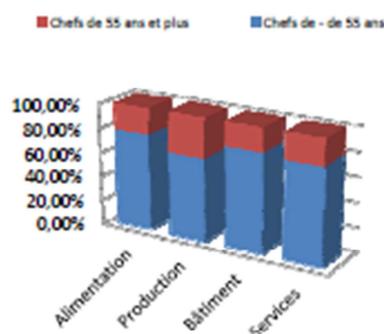


## DETAIL DES ENTREPRISES/ETABLISSEMENTS ARTISANAUX PAR GROUPE D'ACTIVITE

ALIMENTATION			PRODUCTION		
	Entr.	Etab.		Entr.	Etab.
Boucherie	320	232	Travail des métaux	1 025	129
Boulangerie pâtisserie	628	130	Textile cuir habillement	212	19
Pâtisserie	149	24	Fabrication de meubles	276	10
Divers alimentation	349	34	Autres activités du bois	189	15
			Mat.construc. céramique verre	249	46
			Papier imprimerie arts graphiques	265	20
			Bijouterie orfèvrerie/Prothèses	204	25
			Autres activités de production	517	80
SERVICES			BATIMENT		
	Entr.	Etab.		Entr.	Etab.
Transport taxi ambulance	598	53	Maçonnerie	1 024	23
Réparation cycles et motocycles	120	7	Couvert. plomb. chauff. Sanitaire	1 422	86
Réparation véhicules automobiles	1 202	222	Menuiserie serrurerie charpente	1 260	68
Mécanique agricole	78	21	Peinture plâtrerie	2 165	42
Réparation électro.radio-tv	133	12	Electricité du bâtiment	932	49
Réparation de chaussures	68	8	Terrassement et divers bâtiment	740	67
Réparation montres horloges	65	10			
Autres activités de réparation	389	44			
Coiffure	1 212	111			
Pressing et retouche	234	29			
Photographie	153	11			
Autres services	1 488	118			

## IMPLANTATION COMMUNALE DES ENTREPRISES ET ETABLISSEMENTS ARTISANAUX

Nb d'entreprises de la zone/taille de commune	Nb d'entreprises de la zone/taille de commune			TOTAL
	- 2.000 habitants	de 2.000 à 10.000 habitants	10.000 hab. et plus	
Alimentation	470	579	714	1 763
Production	857	1 132	1 117	3 106
Bâtiment	2 465	2 601	2 627	7 693
Services	1 315	1 928	2 885	6 128
<b>TOTAL</b>	<b>5 107</b>	<b>6 240</b>	<b>7 343</b>	<b>18 690</b>
Nb de communes	433	81	13	527
Nb d'habitants	304 628	305 933	485 344	1 095 905
Nb moyen d'habitants	704	3 777	37 334	2 080



## PROPORTION DES CHEFS D'ENTREPRISES DE 55 ANS ET PLUS

Alimentation		Production		Bâtiment		Services		Total	
55 ans et plus	%								
337	21,6%	1 009	32,6%	1 539	19,4%	1 291	21,3%	4 176	22,4%